

Site de Saint-Omer
Formation initiale par apprentissage
Formation certifiante de niveau 3
Formation en blocs de compétences

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences dans l'entretien des espaces verts et ou jardins, en exécutant des travaux d'aménagement (drainage), d'arrosage, décoration, plantation des végétaux d'ornement.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser son travail,
- réaliser des travaux d'aménagement,
- réaliser des travaux d'entretien,
- communiquer en situation professionnelle,
- entretenir le matériel et les équipements.

Conditions d'admission, prérequis :

- Avoir 15 ans révolus après une classe de 3ème ou avoir 16 ans.
- Être âgé de 30 ans révolus (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

Modalités d'accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Nous consulter, selon calendrier d'apprentissage.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

2 ans.

800 heures de formation.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles: assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque stagiaire par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de

handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- un établissement à taille humaine,
- plateaux techniques : un espace paysager de 6000 m², support pédagogique des TP,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Contenu de la formation :

UCG1: agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

UCG2: mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

UCG3: interagir avec son environnement social.

UCP1: réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.

UCP2: réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.

UCP3: réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.

UCARE : gestion différenciée.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury officiel).

Validation du diplôme :

Validation de 6 capacités.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

Selon le statut de l'apprenti, rémunération à un pourcentage du SMIC en vigueur selon son âge. Nous consulter.

Débouchés :

Jardinier(ère) paysagiste. Agent(e) d'entretien des parcs et jardins.

Poursuite de formation possible :

Bac pro Aménagement paysagers, BP Aménagements paysagers, différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Tél : 03.21.11.54.70

Mail : cfa.saint-omer@educagri.fr

Renseignements pratiques :

- Restauration au lycée LYPSO
- Possibilité d'hébergement.
- Ligne de bus, gare SNCF.